

# Avant- Programme

Championnat interrégionale  
bateaux courts U19, Senior et

para-aviron 2026

Critérium Interrégionale U17

*Mantes-La-Jolie*

# RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE



## GÉNÉRALITÉS

### 2 RÉPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats soumis à des quotas de qualification, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.

Catégories		
	U19 et Senior	U17
Total de qualifiés	30	24
Nord-Est	6	5
Nord-Ouest	9	6
Sud-Est	9	8
Sud-Ouest	6	5

En cas de quotas non remplis :

- **Championnats interrégionaux Elite Individuel** : aucune place ne sera proposée.

### 3 ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales en France sont faits sur l'[Intranet fédéral](#).

#### 3-1 Équipages homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreurs licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

#### 3-2 Équipages départementaux ou équipages mixtes de clubs du même département

L'engagement est fait par le comité départemental concerné. Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

#### 3-3 Équipages de ligues ou équipages mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la ligue concernée.

Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

#### 3-4 Équipages composés d'athlètes de différentes ligues

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés.

Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de clubs de différentes ligues.

Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

#### 3-5 Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs U17 participant aux championnats de France et à leurs épreuves qualificatives dans la catégorie et senior sans visite médicale spécifique d'aptitude.

#### 3-6 Droits d'engagement

Des droits d'engagement sont facturés aux Ligues qui pourront refacturer aux clubs.

Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve, quel que soit le motif.

#### 3-7 Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr) trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreurs.

#### 3-8 Règlement des championnats et critériums

##### Voir l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA

#### Modalités d'application des articles 3 : Licence et 7 : Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

*Valeur du point : 1 point = 1,50 €.*

Les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être envoyées à [championnats@ffaviron.fr](mailto:championnats@ffaviron.fr) au plus tard 48 heures après la clôture des engagements.

Dans le cas d'un équipage inscrit hors délai sur des championnats interrégionaux et ayant obtenu sa qualification, les pénalités s'appliqueront sur l'épreuve nationale concernée.

### 4 FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur l'[Intranet fédéral](#).

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 50 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

### 5 ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, le président de jury (PDJ) fait remplir par les clubs concernés le formulaire officiel de déclaration d'accident. Ce dernier sera signé par les clubs et le PDJ. Il sera joint au PV de régate et transmis à la FFA.

La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

### 6 COULEURS DES AVIRONS

Il est rappelé que l'article 18 - 6 du code des régates, qui traite, en autres, de la couleur des palettes : « Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association... », s'appliquera à toutes les épreuves nationales et à leurs épreuves qualificatives sans exception.

Cependant, des dérogations seront accordées, uniquement :

- Aux équipages de pôle et aux équipages para (matériel spécifique individualisé) pour les championnats de France bateaux courts et épreuves qualificatives.
- Seuls les équipages complets du CNE pourront utiliser les couleurs de l'équipe de France.
- Aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

Pour faciliter le contrôle lors de la réunion des délégués, la liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

# RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

## 7 NUMÉROS

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Code des régates – Article 28 : Le numéro du couloir attribué devra être clairement identifié sur support rigide opaque en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur de trait de 3 cm de large. **La mise en conformité du numéro pourra être**

## DROITS D'ENGAGEMENTS

**Les droits d'engagements sont de 12 € par siège rameur inscrit sur le serveur fédéral pour les clubs des Ligues de Bretagne, Centre, Normandie et Pays de la Loire (la Ligue de l'Île de France règle pour les clubs directement à la Zone). Les paiements seront à régler auprès de votre Ligue.**

**Le parc à bateaux sera gardé à partir du vendredi soir 20 h 00 jusqu'au dimanche matin 07 h 00.**

### Réunion des délégués et forfaits

- **Changements et forfaits : ils devront obligatoirement être envoyés par mail sur l'adresse zone-nordouest@ffaviron.fr avant le vendredi 13 mars 14 h heure limite. Les certificats médicaux devront être mis en pièces-jointes.**
- La mise en ligne sur le site de la Zone du programme modifié (aucune modification des séries après la mise en ligne) aura lieu le vendredi 13 mars vers 18 h.
- **Une réunion technique, avec les délégués et le jury, pour les dernières consignes aura lieu à 09h00 le samedi 14 mars 2025 (horaire confirmée lors de la publication de la grille horaire)**
- Tous changements ou forfaits devront être déposés par écrit sur imprimé FFA.

### Horaires prévisionnels

- Heure prévisionnelle du départ de la première course : samedi 14 mars 2025 à 10 h 00
- Heure prévisionnelle du départ de la dernière course : dimanche 15 mars 2025 à 16 h 00

### Récompenses

- 1 médaille aux 3 premiers

### Comité d'équité

- Il sera composé du Président de la Zone Nord-Ouest ou son représentant, Président du Jury ou son représentant, du référent technique ou son représentant, et du coordonnateur de la Zone Nord-Ouest, Jacky Bloquet.
- Une adaptation du programme (plan B) en cas de mauvaises conditions survenant au cours de l'épreuve peut être mis en place (cf site fédéral, texte réglementaire, « Gestion des problèmes liés aux conditions de courses défavorables »).
- En cas d'anticipation des conditions météorologiques, un nouveau système de qualification (plan C) est envisagé.

demandée avant l'embarquement.

## 8 TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

### PRÉSIDENT DE LA ZONE NORD-OUEST

Frédéric ANDOLFI

### PRÉSIDENT BRETAGNE

Luc BODENNEC

### PRÉSIDENT CENTRE VAL DE LOIRE

Nicolas JOLLY

### PRÉSIDENT GUYANE

### PRÉSIDENT PAYS DE LA LOIRE

Sophie GAUTHIER-GUILLOON

### PRÉSIDENTE NORMANDIE

Bénédicte OUVRY

### PRÉSIDENT ILE DE FRANCE

Frédéric ANDOLFI

# CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX ELITE INDIVIDUEL U19, SÉNIOR ET PARA-AVIRON, CRITERIUM U17

**SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 MARS 2026**

## 1 CALENDRIER

- Lundi 16 février 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#)
- Mardi 03 mars 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr et sur zone-nord-ouest-aviron.fr](#)
- Lundi 16 mars 16h00 retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

## 2 ÉPREUVES

### U17 - distance de course 2000m

- |          |                                   |
|----------|-----------------------------------|
| 1 U17F2- | 2 rameuses en pointe sans barreur |
| 2 U17H2- | 2 rameurs en pointe sans barreur  |
| 3 U17F1x | 1 rameuse en couple               |
| 4 U17H1x | 1 rameur en couple                |

### SÉNIOR – distance de course : 2000 m

- |         |                                   |
|---------|-----------------------------------|
| 9 SF2-  | 2 rameuses en pointe sans barreur |
| 10 SH2- | 2 rameurs en pointe sans barreur  |
| 11 SF1x | 1 rameuse en couple               |
| 12 SH1x | 1 rameur en couple                |

### PARA-AVIRON – distance de course : 2000 m

- |             |                                   |
|-------------|-----------------------------------|
| 13 SF1x PR3 | 1 rameuse en couple               |
| 14 SH1x PR3 | 1 rameur en couple                |
| 15 SF2- PR3 | 2 rameuses en pointe sans barreur |
| 16 SH2- PR3 | 2 rameurs en pointe sans barreur  |
| 17 SF1x PR1 | 1 rameuse en couple               |
| 18 SH1x PR1 | 1 rameur en couple                |
| 19 SF1x PR2 | 1 rameuse en couple               |
| 20 SH1x PR2 | 1 rameur en couple                |

### U19 – distance de course : 2 000 m

- |          |                                   |
|----------|-----------------------------------|
| 5 U19F2- | 2 rameuses en pointe sans barreur |
| 6 U19H2- | 2 rameurs en pointe sans barreur  |
| 7 U19F1x | 1 rameuse en couple               |
| 8 U19H1x | 1 rameur en couple                |

- (embarcation libre) – classification couple
- (embarcation libre) – classification couple
- dont 2 rameuses para ou 1 rameuse para et 1 guide (femme valide)
- dont 2 rameurs para ou 1 rameur para et 1 guide (homme ou femme valide)
- (bateau World Rowing - assise fixe avec dossier - flotteurs obligatoires)
- (bateau World Rowing - assise fixe avec dossier - flotteurs obligatoires)
- (bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)
- (bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)

Des épreuves para-aviron adapté PR3-ID peuvent être prévues par l'organisateur si le programme le permet. Si tel est le cas, les épreuves doivent être référencées au calendrier de la FFSA.

## 3 RÈGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

**Les équipages ayant annoncé préalablement leur non-participation au championnat de France libèrent le quota qu'il pourrait obtenir pour un autre équipage.**

Pour les équipages mixtes de zone et hors-zone, un quota supplémentaire est attribué par équipage présent dans les quotas. Ces équipages sont qualifiés et cèdent leur quota à l'équipage suivant.

**La qualification pour le championnat de France bateaux courts s'opère par 3 voies différentes :**

- **En amont**: Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection)
- **Aux championnats interrégionaux bateaux courts** (selon les quotas attribués par zone en page 4 ou règle spécifique pour les para). Attention : aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- **A posteriori**: la DTN peut rattraper des athlètes U19/U23 identifiés (cf. Règles de sélection)

### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

## 4 RÈGLEMENTATION PARA-AVIRON

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être déjà classifiés pour pouvoir être engagés et titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Qualifications para-aviron

Pour se qualifier au championnat de France para-aviron, les équipages doivent réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20 % à celle réalisée par le bateau le plus performant de la journée.

Exemple : Meilleur temps de référence de la journée SH1x: 95 % du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron doivent réaliser une performance supérieure à 75 % du temps de référence de leur catégorie.

## 5 PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

### Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

### Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives :

- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA, pour le **lundi 16 mars 2026 à 16h00**, la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota.
- Les engagements au championnat de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats, dans la limite des quotas de chaque zone.
- En cas de refus de qualification, les clubs concernés doivent prévenir le coordonnateur de zone **avant le lundi 16 mars 2026 à 12h00**.
- En cas de quotas non remplis, les places disponibles ne seront pas attribuées.

## 6 CONTACT

- Zone Nord-Ouest : Coordonnateur : Jacky BLOQUET Référent technique : Alexandre HUSS

# CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL ELITE INDIVIDUEL U19, SÉNIOR ET PARA-AVIRON, CRITERIUM U17

## Système de qualification

- La répartition du PCM est faite en fonction des résultats de la TDR interrégionale et si nécessaire des challenges bateaux courts LIFA.

De 1 à 6 partants	PCM	L'ordre d'arrivée permet d'attribuer les couloirs pour la Finale A
De 7 à 12 partants	PCM 2 demi-finales	Répartitions en escargot dans les 2 demi-finales en fonction du classement du PCM Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B Dans le cas de 7 partants, les 2 premiers plus les 2 meilleurs temps en FA, les suivants en FB
De 13 à 18 partants	PCM Finale de classement 2 demi-finales	Répartitions en escargot dans les 2 demi-finales en fonction du classement du PCM Finale C à partir de 14 partants Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B
De 19 à 24 partants	PCM Finale de classement 3 tiers-de-finale	Répartitions en escargot dans les 3 tiers-de-finale en fonction du classement du PCM Finale D à partir de 20 partants Les 2 premiers en finale A Les 2 suivants en finale B Les 2 derniers en FC
Plus de 25 partants	PCM Finale de classement 4 quarts de finale 2 demi-finales	Répartitions en escargot dans les 4 quarts-de-finale en fonction du classement du PCM Finale E à partir de 26 partants Finale F à partir de 32 partants  Les 3 premiers en demi-finale Les 4èmes de chaque série + les 2 meilleurs temps en finale C, les autres en finale D  Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B

En fonction du nombre d'engagés et de la grille horaire, il sera possible de faire des finales de classement supplémentaire.

## Parcours contre la montre

- Pour tous les engagés.
- Départ lancé toutes les 30 secondes
- Les numéros de PCM seront fournis contre caution de 10 euros
- Il ne sera pas tenu compte de la rotation des bateaux.

## Quarts de finale, demi-finales et finales

- Départs tenus toutes les 4 minutes (6 minutes pour les finales),
- A l'issue des demi-finales, le tirage des couloirs est fait selon le système « Farelle ».

Ce nouveau test de tirage de couloir permettra aux meilleurs bateaux de pouvoir choisir son couloir de départ avant la course.

Après les Demi-Finales, un classement au temps sera effectué pour déterminer les couloirs dans les finales A et B (de 1 à 6 pour chaque finale).

L'attribution des numéros est faite selon le temps réalisé lors des demi-finales : 1<sup>er</sup> temps => numéro 1, 2<sup>ème</sup> temps => numéro 2, etc...

A l'appel du starter, au moment de rentrer dans les couloirs chaque bateau entre dans l'ordre des numéros et devra choisir son couloir.

Le rameur choisira alors le couloir qu'il considère comme le plus favorable pour réaliser son parcours lors de l'entrée dans le balisage, dans l'ordre suivant :

- Tps 1, numéro 1 => choix en 1<sup>er</sup>
- Tps 2, numéro 2 => choix en 2<sup>ème</sup>
- Etc...

